

## **DECLARATION D'UNE MANIFESTATION SUR LE DOMAINE PUBLIC**

### **Mairie de Corbières-en-Provence**

1 Place Haute – 04220 Corbières-en-Provence  
Police Municipale – Monsieur Philippe SOLER  
06.83.58.54.27 – [securite@mairie-corbieres.fr](mailto:securite@mairie-corbieres.fr)

En application des articles L.211-1 à 211-2 du code de la sécurité intérieure, les cortèges, défilés, rassemblements de personnes et toute manifestation sur la voie publique sont soumis à l'obligation d'une déclaration préalable auprès de la Mairie de Corbières-en-Provence (commune située en zone gendarmerie), deux mois avant la date de la manifestation.

L'association fait connaître les noms, prénoms et domiciles des organisateurs et ce document doit être signé par au moins l'un d'entre eux.

Elle indique l'objet de l'évènement, le lieu, la date et l'heure d'ouverture du site au public.

### **INFORMATIONS GENERALES RELATIVES A LA MANIFESTATION**

- Objet de l'évènement :  
.....
- Utilisation du domaine public :        OUI    -    NON
- **Spectacle en plein air :**  
 concert     carnaval     feu d'artifice     foire     vide-grenier     fête votive
- Date : .....
- Horaires de l'évènement : de ..... à .....
- Horaires d'ouverture au public : de ..... à .....
- Service d'ordre privé :        OUI    -    NON        Si oui, nombre d'agents : .....
- Signaleur pour le public :        OUI    -    NON        Si oui, nombre : .....
- Itinéraire prévu du défilé (indiquer précisément chaque rue empruntée) : .....
- .....
- Nombre maximal de spectateurs attendus : .....
- Mise en place d'installations (tentes, enceintes, gradins, scènes, manèges, etc)  
.....
- Besoins techniques et/ou logistiques :  
 tables : .....     chaises : .....     bancs : .....     barnums : .....  
 branchement électrique : puissance .....
- Pour réservation de la SMA, contacter par téléphone la mairie au **04.92.78.22.12** ou par mail : [regie@mairie-corbieres.fr](mailto:regie@mairie-corbieres.fr) ou directement à l'accueil. Pour chaque réservation de la SMA, une convention d'utilisation sera obligatoirement remplie

## **INFORMATIONS CONCERNANT L'ORGANISATEUR**

- Dénomination (si l'organisateur est une personne morale) : .....  
.....
- Siège : .....
- Représentant légal : .....

### **Déclarant 1**

- Nom et prénom : .....
- Adresse : .....
- Numéros de téléphone (fixe et portable) : .....
- Mail : .....

### **Déclarant 2**

- Nom et prénom : .....
- Adresse : .....
- Numéros de téléphone (fixe et portable) : .....
- Mail : .....

Les soussignés certifient l'exactitude des renseignements figurant dans la déclaration.

Ils déclarent disposer des moyens propres à assurer la sécurité de cette manifestation et s'engagent à prendre toutes dispositions pour en assurer le bon déroulement.

En application de l'article 431-9 du code pénal, constitue le délit de manifestation illicite, puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500€ d'amende, le fait :

- D'avoir organisé sur la voie publique, une manifestation n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration préalable dans les conditions fixées par la loi ;
- D'avoir organisé sur la voie publique, une manifestation ayant été interdite dans les conditions fixées par la loi ;
- D'avoir établi une déclaration incomplète ou inexacte, de nature à tromper sur l'objet ou les conditions de la manifestation projetée.

Corbières-en-Provence, le .....

Signature d'au moins 1 organisateur

Faire précéder de la mention « lu et approuvé »

Document à renvoyer à [securite@mairie-corbieres.fr](mailto:securite@mairie-corbieres.fr) et [technique@mairie-corbieres.fr](mailto:technique@mairie-corbieres.fr)

**Une copie du présent document pour valoir, a été remise au déclarant**